

**COMMUNE DE FELLETIN**

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Délibération n°MA-DEL-2012-102 en date du 14 décembre 2012**

-  
**Demande de désignation d'un Commissaire enquêteur et lancement d'une  
enquête publique**

L'an deux mil douze et le quatorze décembre, à 20h30, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire le 07 décembre 2012, se sont réunis sous la présidence de Mme Renée NICOUX., au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Mme Renée NICOUX, M. Jean-Louis DELARBRE, Mlle Karine FINET, M. David DAROUSSIN, M. Jean-Pierre LAUBY, M. Michel HARTMAN, M. Daniel THOMASSON, Mme Nelly SIRIEIX-FAISSAT, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, M. Eric CLUZEL, Mme Jeanine PERRUCHET, M. Benoît DOUEZY, Mme Joëlle MIGNATON, M. Michel AUBRUN, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Danielle SAINTEMARTINE, M. Denis PRIOURET.

**Étaient absents excusés :**

-

**Étaient absents avec pouvoir :**

-

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **M. David DAROUSSIN. a été désigné secrétaire de séance.**

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

*Rapport présenté par Mme Renée NICOUX.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L123-13 et suivants concernant la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 2005 approuvant le PLU de la commune ;

Vu la demande présentée par la gérante de l'établissement commercial portant l'enseigne INTERMARCHE, de reclasser en zone constructible une parcelle située à proximité de son équipement commercial, afin de permettre l'extension de celui-ci ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2012 autorisant le Maire à engager une révision simplifiée du PLU et à lancer une consultation en vue de la désignation d'un bureau d'étude pour l'établissement du dossier exposant le projet ;

Vu le dossier remis par le bureau d'études ;

Considérant que l'opération poursuit un double objectif d'intérêt général : permettre le développement de l'activité commerciale et la pérennité du bassin d'emploi communal ; et que l'impact sur l'environnement des aménagements à créer est limité.

**Vu le rapport de Madame le Maire,  
Après délibération,**

**Décide**

**D'autoriser le Maire à**

1. Demander au Président du Tribunal Administratif de LIMOGES la désignation d'un commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet de déclasser la parcelle cadastrée section AK N° 98 pour une superficie de 1ha71a35ca, en zone naturelle (N), pour la reclasser dans un sous-secteur UBc qui ne pourra accueillir que des constructions et installations à usage de commerces, ainsi que des équipements directement liées à cette activité.
2. Ouvrir, après accomplissement de toutes les formalités préalables et en particulier après avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), une enquête publique d'une durée minimum de 31 jours consécutifs pour assurer la concertation des personnes concernées.

**Ainsi fait et délibéré (18 exprimés / Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0), les jours, mois et ans susdits,**

**LE MAIRE** certifie que :

- conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage en date du 15 décembre 2012 et de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement le même jour,
- cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures,

Le Maire,

